

Mulhouse renforce la sécurité des piétons pendant le Marché de Noël

La Ville de Mulhouse tient particulièrement à permettre aux visiteurs de déambuler en toute sécurité aux abords et dans le Marché de Noël. Ainsi, Michèle Lutz, maire de Mulhouse, a décidé de mettre en place un arrêté municipal interdisant la circulation des engins de déplacement personnel motorisés (E.D.P.M) et des vélos du 21 novembre au 27 décembre 2025 dans plusieurs rues du centre-ville.

Une utilisation croissante des E.D.P.M dans les rues de Mulhouse

A Mulhouse comme dans beaucoup d'autres villes en France, l'utilisation dangereuse des E.D.P.M tels que les trottinettes électriques, les monoroues, les gyropodes et les hoverboards augmente de manière significative. La circulation de ces véhicules ne cesse de croître dans l'aire piétonne du centre-ville de Mulhouse provoquant des risques d'accidents.

La municipalité a pu constater de manière régulière que les comportements des utilisateurs d'E.D.P.M et des vélos (vitesse, slalom, utilisation à plusieurs personnes) dans l'aire piétonne de Mulhouse mettent en danger les piétons. Ce sont particulièrement les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui sont les plus vulnérables face à ces comportements dangereux.

Un arrêté pour garantir la sécurité des visiteurs

Durant la période du Marché de Noël, la fréquentation du centre-ville augmente considérablement. La Ville de Mulhouse, pour assurer la sécurité des piétons et garantir la tranquillité des visiteurs, a pris la décision d'interdire la circulation des E.D.P.M dans certaines des rues piétonnes durant le Marché de Noël et aux périodes de forte affluence.

Ainsi, à partir du 21 novembre et jusqu'au 27 décembre inclus, du lundi au dimanche compris, de 10h à 21h, la circulation des E.D.P.M et des vélos avec et sans assistance électrique est interdite dans les rues et places suivantes :

- Rue du Sauvage (entre l'Avenue du Président Kennedy et la Place des Victoires) ;
- Place des Victoires ;
- Rue Mercière ;
- Rue de la Lanterne ;
- Rue Roger Jaquel ;
- Place de la Réunion ;
- Place Lambert.

Dans ces zones, les utilisateurs auront l'obligation de descendre des véhicules (hors secours et missions de service public).

Contact presse

Alicia GACH

Tél. : 03 89 32 59 92

Port. : 06 16 32 33 41

alicia.gach@mulhouse.fr

 @Mulhouse_presse

 mulhouse.fr/fr/espace-presse/